

Appendice III

S E C R E T

ORDRE DE MISSION

Les Comdt des FAR et le CNDD décident conjointement de confier au Lt Col GASARABWE Edouard, une mission d'expert auprès de l'Etat-Major des FDD.

L'objet de la mission est définie comme suit:

LE COL GASARABWE Edouard est temporairement détaché auprès de l'Etat-Major des FDD pour une mission d'expert et d'assistance technique aux opérations menées par les FDD.

Le Lt Col GASARABWE prendra contact avec le Chef EM des FDD pour recevoir le contenu du cahier des charges de la mission lui confiée.

BUKAVU, Le 04 Mars 1996

Le Comd des FAR

BIZIMUNGU Angustin
Gen Maj

PO

KABILIGI Gratiem
Gen Bde

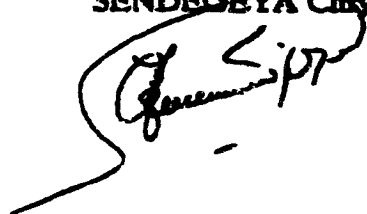


Le Président du CNDD

NYANGOMA Léonard

PO

SENDRGEYA Christian



S E C R E T

/...